

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement de **PhytoFNAMS**, le premier site internet entièrement dédié à l'information sur les produits phytosanitaires homologués en cultures porte graine

Les cultures mineures porte-graine de potagères et florales, de Plantes à Parfum Aromatiques Médicinales et Condimentaires, de betteraves, industrielle et fourragère, ainsi que les cultures de semences fourragères (légumineuses et graminées), couvrent environ 60 000 ha en France. Elles sont impactées par de nombreux bioagresseurs spécifiques qui nécessitent de disposer de moyens de protection des cultures efficaces.

Afin de mettre à disposition une information exhaustive relative aux produits phytosanitaires autorisés sur ces cultures porte-graine, la Fnams lance le site www.phytofnams.fr. Destiné à l'ensemble des acteurs intéressés par la production de semences, **ce site est en accès libre sur simple inscription**. Très facile d'utilisation, il est consultable sur tablette et smartphone. Il contient des liens vers le site officiel ephy qui permettent d'accéder à l'information sur les produits homologués en cultures de consommation, qui sont également autorisés sur les cultures porte-graine de la même espèce. **PhytoFnams** est opérationnel **depuis le 27 avril**.

La FNAMS (Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences) est une organisation professionnelle agricole spécialisée dans la multiplication de semences. Sa mission est d'élaborer des références techniques, de promouvoir la production de semences française et de défendre les intérêts des agriculteurs multiplicateurs de semences français. Depuis de nombreuses années, la Fnams constitue les dossiers d'homologation dans le cadre des usagers mineurs pour les quelques 2400 couples espèces/bioagresseurs répertoriés sur les espèces porte graine de potagères et florales, Plantes à Parfum Aromatiques Médicinales et Condimentaires, fourragères et betteraves.

Contacts : Camille Desclaux – responsable communication – camille.desclaux@fnams.fr

Louis Marie Broucqsault – responsable réglementation intrants – louis-marie.broucqsault@fnams.fr